



Observatoire Départemental Sécurité Routière

Les chiffres du mois de septembre 2022

Sources : Gendarmerie Nationale et Sécurité Publique

Tués

2



1

Blessés

13



9

Accidents corporels

11



9

Evolution / Sept 2021

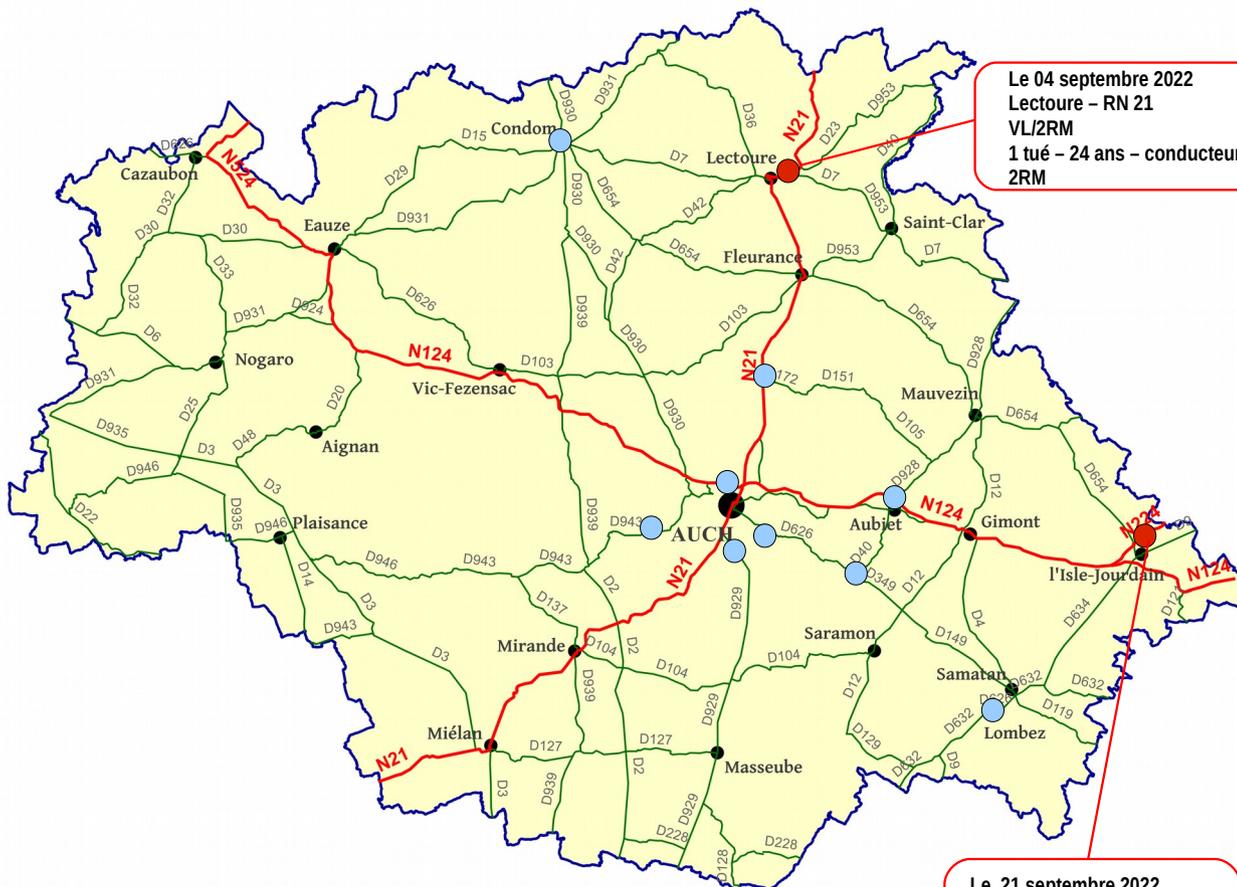
Direction
Départementale
des Territoires
du Gers

Accidents mortels 2022

Observatoire
Départemental
Sécurité
Routière

Coordonnées:

19, place du Foirail
BP 342
32 007 Auch Cedex
Tél: 05 62 61 46 46
Fax : 05 62 61 46 64



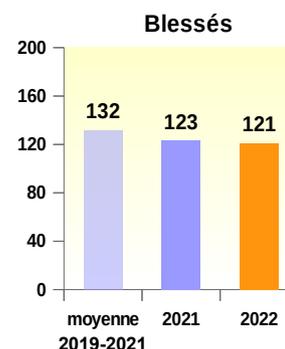
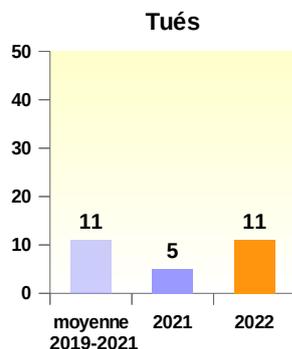
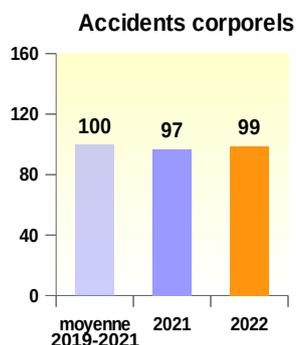
Le 04 septembre 2022
Lectoure – RN 21
VL/2RM
1 tué – 24 ans – conducteur
2RM

Le 21 septembre 2022
L'Isle Jourdain – RN 224
PL/voiturette
1 tué – 15 ans – conducteur
Voiturette

● du mois

● depuis le début de l'année

Les chiffres depuis le début de l'année



Les chiffres sur les 12 derniers mois

Bilan sur les 12 derniers mois	Accidents corporels	Tués	Blessés
Octobre 2021 – Septembre 2022	144	16	175
Octobre 2020 – Septembre 2021	121	6	155
Evolution	+ 19 %	+ 10 (*)	+ 13 %

(*) variation exprimée en valeur absolue (un pourcentage sur des petits nombres n'étant pas représentatif)

Quelques conseils et rappels de prévention

Avec l'arrivée de l'automne et les brusques changements climatiques (pluie, brouillard), il convient d'adapter sa conduite aux conditions de circulation.

Ne vous laissez pas surprendre :

Par temps de pluie, réduisez votre vitesse car la chaussée est glissante et la visibilité est réduite.

Allumer les feux de croisement.

Augmenter la distance avec le véhicule qui vous précède. L'adhérence est divisée par 10.

En cas de forte pluie, allumez vos feux arrières de brouillard, en plus des feux de croisement.

Pour rappel, les vitesses maximales autorisées sont réduites à 110km/h sur autoroute, 100 km/h sur voie express, 80 km/h sur route.

Par temps de brouillard, diminuez votre vitesse, allumez vos feux de croisement et antibrouillards.

En cas de visibilité inférieure à 50 mètres, votre vitesse ne doit pas dépasser 50 km/h.

Prenez garde aux traversées de gibier, particulièrement fréquentes en automne.

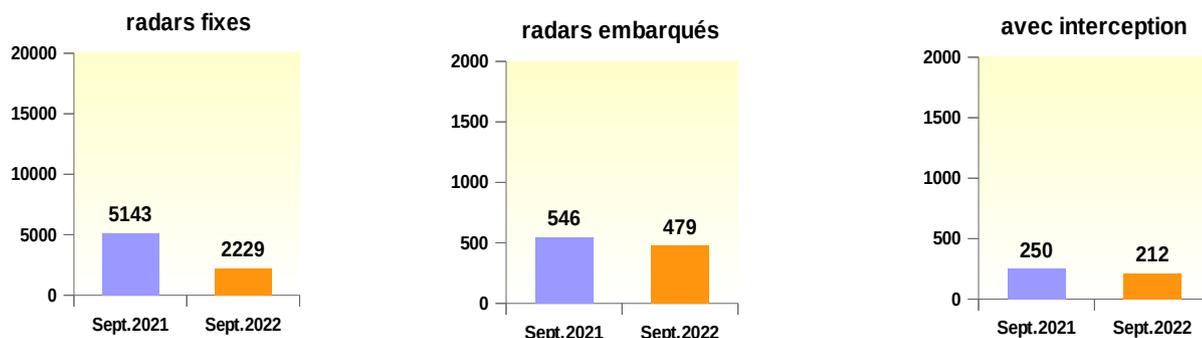
Soyez particulièrement vigilant si vous circulez à moto.

Les motocyclistes sont, plus encore que les autres usagers de la route, exposés aux risques routiers liés aux mauvaises conditions météorologiques et aux traversées d'animaux sauvages.

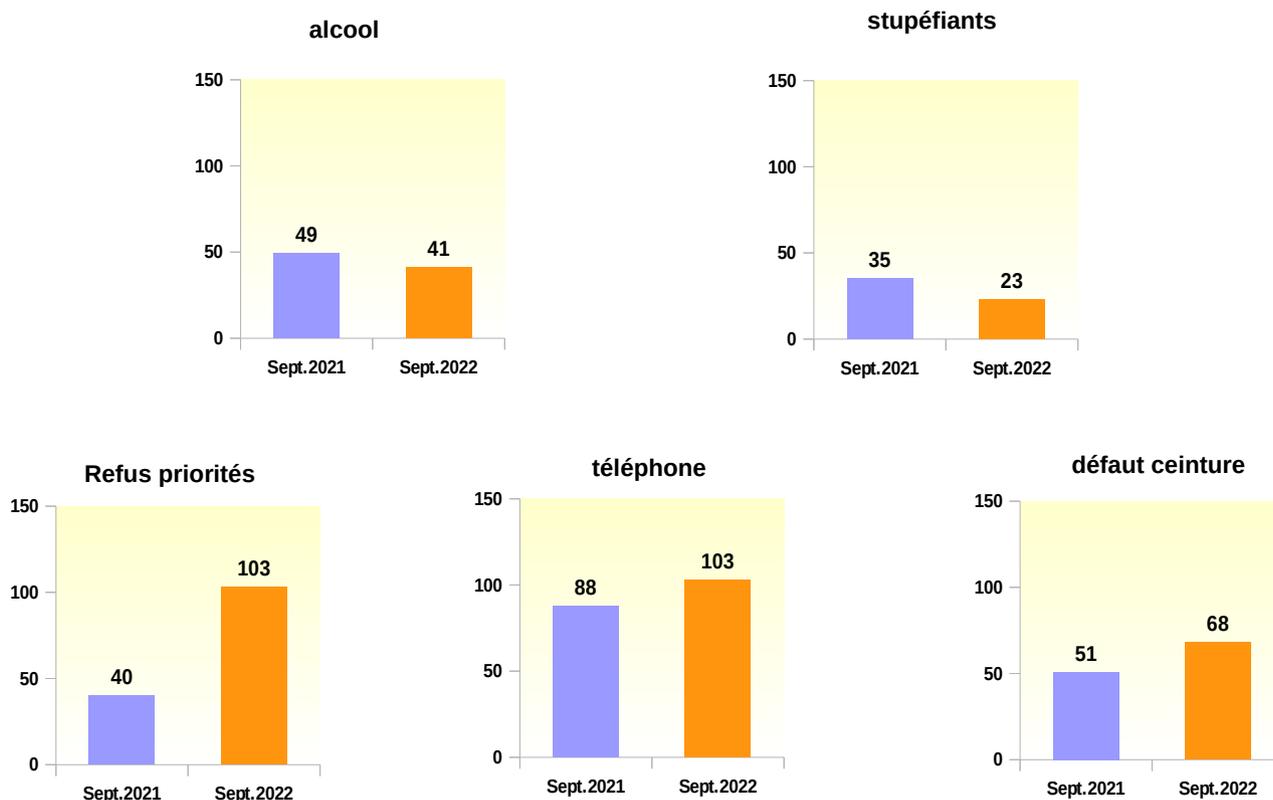
Gardez en mémoire qu'en cas de visibilité réduite, en raison des circonstances atmosphériques, il est **obligatoire** de rouler en feux de croisement.

Activités des forces de l'ordre – Septembre 2022

Contrôles vitesse (nombre d'infractions)



Autres contrôles (nombre d'infractions)



Réglementation – Sanctions

La circulation sans éclairage de nuit ou par visibilité insuffisante (brouillard, ...), pour les conducteurs de véhicules motorisés, est passible :

- d'une amende forfaitaire de 135 €
- d'un retrait de 4 points sur permis de conduire
- d'une suspension de 3 ans du permis de conduire

Le défaut de port du gilet de sécurité la nuit hors agglomération ou lorsque la visibilité est insuffisante pour les cyclistes est passible :

- d'une amende forfaitaire de 35 €